

FAIR

Canadian Foundation *for*
Advancement *of* Investor Rights
Fondation canadienne *pour* l'avancement
des droits *des* investisseurs

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FAIR Canada demande à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario d'entendre la plainte au sujet de la privatisation de Sirius XM Canada

TORONTO, le 15 août 2016 – La Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs (FAIR Canada) exhorte la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) à tenir une audience publique afin de déterminer si la transaction proposée visant la privatisation de Sirius XM Canada Holdings Inc. (« Sirius Canada ») est menée de façon injuste pour les actionnaires minoritaires et si elle va à l'encontre de l'intérêt public.

De façon générale, la question est de savoir si les organismes de réglementation des valeurs mobilières interviendront pour s'assurer que les actionnaires contrôlants, les actionnaires minoritaires et les conseils d'administration respectent tous la réglementation régissant leur conduite lors de transactions de privatisation.

Selon une plainte déposée auprès de la CVMO par un groupe d'actionnaires minoritaires, la transaction proposée visant la privatisation de Sirius Canada comporte des éléments coercitifs qui oppriment la minorité, et elle s'appuie sur une évaluation erronée et artificielle des actions de la société. De plus, les plaignants soutiennent que l'un des actionnaires minoritaires, la Société Radio-Canada (SRC), ne devrait pas avoir le droit de voter dans le cadre d'un vote d'approbation à la majorité des actionnaires minoritaires puisque, contrairement aux autres actionnaires minoritaires, la SRC continuera à tirer profit d'une relation d'affaires avec Sirius Canada après la privatisation.

Les allégations de coercition découlent de la décision prise par le conseil d'administration de Sirius Canada visant à suspendre le versement des dividendes trimestriels pendant toute la période d'examen de la transaction de privatisation proposée. Selon les plaignants, cette suspension va à l'encontre de la pratique normale et de longue date de la société. Ils soutiennent que cette mesure fait pression sur les actionnaires minoritaires afin qu'ils étouffent toute objection et qu'ils votent en faveur de la transaction proposée.

La suspension du versement des dividendes nuit également au cours de l'action, ce qui a pour effet de fausser toute évaluation visant à déterminer si l'offre représente une juste valeur, de l'avis des plaignants. De plus, ceux-ci soutiennent que le cours de l'action a souffert de l'annonce de la demande de la société mère américaine de Sirius Canada, laquelle demandait une augmentation des frais d'abonnement de façon rétroactive

(de 2005 à 2016). Selon les plaignants, cette annonce visait à réduire artificiellement le cours de l'action.

Il est à noter qu'International Shareholder Services Inc. (ISS), une agence de conseil en vote, a récemment publié un rapport dans lequel elle critique le processus d'évaluation et elle conclut que Sirius Canada a été sous-évalué. ISS recommande donc que les actionnaires de Sirius Canada votent contre la transaction.

En ce qui concerne la participation de la SRC au vote à la majorité des actionnaires minoritaires, il convient de noter que l'objectif de la tenue d'un tel vote est de veiller à ce que la transaction proposée soit considérée comme juste et qu'elle soit approuvée par les actionnaires concernés par la privatisation. À l'exception de la SRC, aucun des actionnaires minoritaires n'entretiendra de relation d'affaires continue avec Sirius Canada. La pertinence de la participation de la SRC au vote avec les autres actionnaires minoritaires est donc contestée.

Il s'agit là de préoccupations graves qui justifient un examen dans le cadre d'une audience publique. La protection des droits des actionnaires minoritaires est essentielle au maintien de la confiance à l'égard des marchés boursiers canadiens, et la CVMO doit examiner la transaction proposée visant la privatisation de Sirius Canada afin de déterminer si elle est menée de façon juste et si elle est conforme à l'intérêt public.

FAIR Canada est un organisme sans but lucratif national indépendant ayant pour objectif de renforcer la protection des investisseurs en matière de réglementation des valeurs mobilières. Elle est également un organisme de bienfaisance enregistré engagé à éduquer le public sur les questions touchant la protection des investisseurs au moyen de recherches, de publications et de conférences. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de FAIR Canada, veuillez communiquer avec notre directeur général, Neil Gross, au numéro 416-214-3408 ou à l'adresse neil.gross@faircanada.ca, ou consultez notre site Web à l'adresse www.faircanada.ca.